

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 162 publiée le 26 janvier 2009

UNE NOUVELLE QUI DONNE TOUT SON SENS AU MOTU PROPRIO DE NOTRE PAPE BENOIT XVI : Évènement en Allemagne : une abbaye trappiste passe à la liturgie traditionnelle !

Le 21 novembre dernier, à Mariawald en Allemagne (au sud d'Aix-la-Chapelle, à la hauteur de Liège en Belgique), un évènement exceptionnel marquait la vie de l'Eglise.

En effet, ce jour-là, les quatorze moines de l'abbaye cistercienne de stricte observance (Trappistes) de Mariawald ont fait le choix d'utiliser dorénavant de manière normale et habituelle, les livres liturgiques publiés en 1962 et par conséquent célèbrent désormais chaque jour la messe traditionnelle.

Observance traditionnelle de la règle, chant grégorien et liturgie traditionnelle de l'Eglise, voilà le choix serein qu'a fait cette abbaye après s'être interrogée et remise en question.

Ainsi c'est sans complexe et sereinement que le jeune Père abbé (45 ans) explique les raisons de ce choix liturgique : L'abbaye de Mariawald a fait le constat que les communautés monastiques qui cultivent la liturgie latine traditionnelle, peuvent se targuer d'un grand nombre de vocations religieuses et sont en plein essor, et ce en particulier en France. Parallèlement, les fruits que la réforme liturgique promettait ne sont toujours pas au rendez-vous quarante ans après et la situation ne fait qu'empirer.

C'est en concertation étroite avec le Saint Père, avec sa bénédiction spéciale et ses encouragements que l'abbaye a pu renouer avec sa grande tradition liturgique.

Pour en savoir plus, voici l'adresse du site de l'abbaye de Mariawald : <http://www.kloster-mariawald.de/>

LES REFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1/ Le choix liturgique de cette communauté monastique est une parfaite application de la raison d'être du Motu Proprio : rendre à toute l'Eglise universelle le trésor de la liturgie traditionnelle, permettre à chaque prêtre et à chaque fidèle de se sanctifier dans cette liturgie si tel est son souhait.

Il convient de préciser que cette communauté n'évoluait pas jusque là dans le "sérail traditionnel".

Habitué à la forme ordinaire du rite romain, les moines de Mariawald ont fait le choix d'utiliser dorénavant les livres liturgiques traditionnels qu'ils estiment plus propices à leur vie monastique.

"On" a voulu donner à tort une portée limitée à ce texte pontifical en prétendant qu'il était essentiellement destiné à faciliter la réconciliation avec telle ou telle communauté.

Comme l'a bien saisi Mgr Aillet le nouvel évêque de Bayonne, ceci est inexact, le Motu Proprio ne s'adresse pas à un groupe en particulier. Il s'adresse bien à toute l'Eglise universelle et vise notamment à diffuser et à faire connaître le trésor de la liturgie traditionnelle à tous les fidèles de l'Eglise universelle.

2/ Le choix de l'abbaye de Mariawald pour la forme extraordinaire du rit romain rappelle à qui de droit que la liturgie traditionnelle n'est pas le fait de quelques marginaux ou nostalgiques aigris. Au contraire, ce sont bien souvent les jeunes qui sont les principaux demandeurs. En l'espèce, c'est une jeune communauté religieuse bien installée et parfaitement reconnue dans le diocèse qui fait le choix de la liturgie traditionnelle de l'Eglise.

3/ Le choix de l'abbaye de Mariawald pour la forme extraordinaire du rit romain est un événement très important pour la vie de l'Eglise et un indicateur du sens de l'histoire. Le silence de la « presse religieuse officielle » sur le sujet en dit long sur son parti pris et sur le sérieux des « informations » qu'elle entend diffuser et aux termes desquelles par exemple, « le Motu Proprio ne fait pas recette »... Ce silence en dit long sur le décalage entre la réalité de terrain, l'attente énorme des fidèles et la mauvaise volonté de la plupart des évêques de France qui commencent timidement à appliquer - sans générosité et sans largesse - le Motu Proprio ... de Jean Paul II de 1988... Quoi qu'il en soit, le phénomène est là. Déjà en France depuis le 7 juillet 2007, plusieurs maisons religieuses reviennent pas à pas à la liturgie traditionnelle de l'Eglise.

4/ Le choix de l'abbaye de Mariawald pour la forme extraordinaire du rit romain est un signe de paix qui nous éclaire sur le mouvement qui, malgré les pressions et les oppositions, se met inexorablement en marche. La mise en œuvre du Motu Proprio est un phénomène très important qui n'en est, pour l'heure, qu'à ses balbutiements.

5/ Enfin, ce retour à l'antique liturgie et à la tradition monastique s'est fait en lien étroit avec le Pape Benoît XVI qui a soutenu cette initiative et donné sa bénédiction spéciale . S'il en était encore besoin, cela nous éclaire sur les intentions du Pape et devrait rassurer les évêques qui en prétextant ne pas être certains des « intentions du Pape », refusent de répondre aux demandes des fidèles qui souhaitent vivre leur foi au rythme de la liturgie traditionnelle de l'Eglise dans leurs propres paroisses.